

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 7 AVRIL 2021 A 20H00

SELON CONVOCATION DU 31.03.2021

L'an deux mil vingt et un et **le mercredi 07 avril à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de **Monsieur Fabrice BROGI**, Maire.

Présent(e)s : Mmes Bovi – Ducat – Havette – Lutique – Mercuriali – Szura

MM. Adler – Brogi – Chechetto – Fondev – Milano – Zampetti – Vidili

Représenté(e)s : M Richardson par Mme Brogi, M Comandini par Mme Lutique, Mme Spada par Mme Ducat, Mme Fabbri par M Brogi, Mme Henrion par M Milano

Absent(e)s excusé(e)s : M Bouaffad, M Verlet, M Gregori, Mmes Mattina et Drouin

Secrétaire : M Milano a été désigné comme secrétaire de séance.

00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Urbanisme : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- 028-21-003 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr MOLLICONE et Mme KEMMLEIN sis 7 les Glacis cadastré sous la section AH sous le n° 194 d'une superficie de 520 m² au prix de 109 000€
- 028-21-004 – 1 terrain + habitations + local commercial appartenant aux conjoints MOLIN sis 10 rue des Martyrs cadastré sous la section AB sous le n°479 d'une superficie de 440 m² au prix de 55 000 €
- 028-21-005 – 1 garage appartenant à M. PIERLUIGI sis 17K rue Vaudeville cadastré sous la section AL sous le n°477 d'une superficie de 16 m² au prix de 900€
- 028-21-006 – 1 terrain + 1 habitation appartenant aux conjoints MENICI et ALLEGGRANZA sis 5B rue des Friches cadastré sous la section AL sous les n°1-2-3-626 d'une superficie de 7 581 m² au prix de 168 000 € dont 3 000 € de mobilier
- 028-21-007 – 1 local commercial appartenant à M. CHIARELLI sis 4 place Albert Lebrun cadastré sous la section AB sous le n°354 d'une superficie de 130 m² au prix de 24 000 €
- 028-21-008 – 1 terrain + 1 habitation + 1 garage + 1 local commercial appartenant à M. MALLINGER sis 15 place Albert Lebrun cadastré sous la section AB sous les n°332-331 d'une superficie de 397 m² au prix de 133 000 €
- 028-21-009 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme HAMM née BEVIERE sis 31 rue du 8 mai 1945 cadastré sous la section AB sous les n°278-279 d'une superficie de 1 137 m² au prix de 53 000 € dont 3 850 € de mobilier
- 028-21-010 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M. et Mme NERI sis 19 rue Vaudeville cadastré sous la section AL sous le n°639 d'une superficie de 753 m² au prix de 220 000 € dont 10 000 € de mobilier
- 028-21-011 – 1 terrain + 1 local d'activité appartenant à M. et Mme ZANNETTI sis 2 carreau de l'ancienne usine cadastré sous la section AD sous les n°241-242 d'une superficie de 1 784 m² au prix de 105 000 €
- 028-21-012 – 1 terrain appartenant à M. ZWOZNIAK et Mme ANDREOLI sis cités de Coinville cadastré sous la section AI sous le n°26 d'une superficie de 589 m² au prix de 21 500 €
- 028-21-013 – 1 terrain appartenant à BATIGERE sis cités de Coinville cadastré sous la section AI sous le n°56 d'une superficie de 406 m² au prix de 24 000 €

- 028-21-014 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M. VODUSEK sis 2 les Glacis cadastré sous la section AH sous le n°187 d'une superficie de 494 m² au prix de 178 000 € dont 8 000 € de mobilier
- 028-21-015 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme FONDRETON sis 5 rue Henriot cadastré sous la section AD sous les n°22-105 d'une superficie de 380 m² au prix de 45 000€

Administration générale

- Décision 005-2021 portant signature avec la Société SMACL d'un avenant 3 au contrat d'assurance pour la couverture "flotte automobile" relatif à l'adjonction d'un camion Fiat Ducato et le retrait d'un boxer Peugeot dans la flotte couverte par le contrat, avec effet au 1/07/2020 conformément aux clauses du contrat.

01: COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE ET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M CHECHETTO, 1er adjoint, le Maire ayant quitté la séance valide à l'unanimité les comptes administratifs 2020 de la commune et du budget annexe du lotissement V Hugo arrêtés comme suit :

Pour la commune :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		187 320.14		855 452.14		1 042 772.28
Opérations de l'exercice	691 034.78	402 755.56	2 352 910.85	2 594 195.04	3 043 945.63	2 996 950.60
TOTAUX	691 034.78	590 075.70	2.352 910.85	3 449 647.18	3 043 945.63	4 039 722.88
Résultats de clôture	100 959.08			1 096 736.33		995 777.25
Restes à réaliser	189 800.00	95 840.00			189 800.00	95 840.00
TOTAUX CUMULES	880 834.78	685 915.70	2 352 910.85	3 449 647.18	3 233 745.63	4 135 562.88
RESULTATS DEFINITIFS	194 919.08			1 096 736.33		901 817.25

Pour le lotissement Victor Hugo :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	21.261.54	0	2.767,00	0	24.028,54
Opérations de l'exercice	0	0	0.46	0	0.46	
TOTAUX	0	21.261,54	0.46	2.767,00	0.46	24.028,0
Résultats de clôture	0	21.261,54	0	2.766.54	0	24.028,08

02 : COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE ET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal, unanime valide les comptes de gestion 2020 de la commune et du budget annexe du lotissement V Hugo.

03 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principale a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. A partir de 2021, les communes n'ont donc plus de taux de TH à voter. Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée.

Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2021 qui sera voté par la commune est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal décidé à l'unanimité de fixer comme suit les taux des impôts communaux pour 2021 :

Taxe foncier bâti : 42.16% (taux communal 2020 : 24.92% + taux département 17.24%)

Taxe foncier non bâti : 55.15%

Ces taux sont inchangés comparés aux taux votés en 2020.

04 : AFFECTATION RESULTAT 2020

Le conseil municipal, unanime, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2020 s'élevant à 1 096 736.33 € euros comme suit :

Section investissement : article 1068 la somme de 194 919.08 euros,

Section de fonctionnement : article 002 la somme de 901 817.25 euros

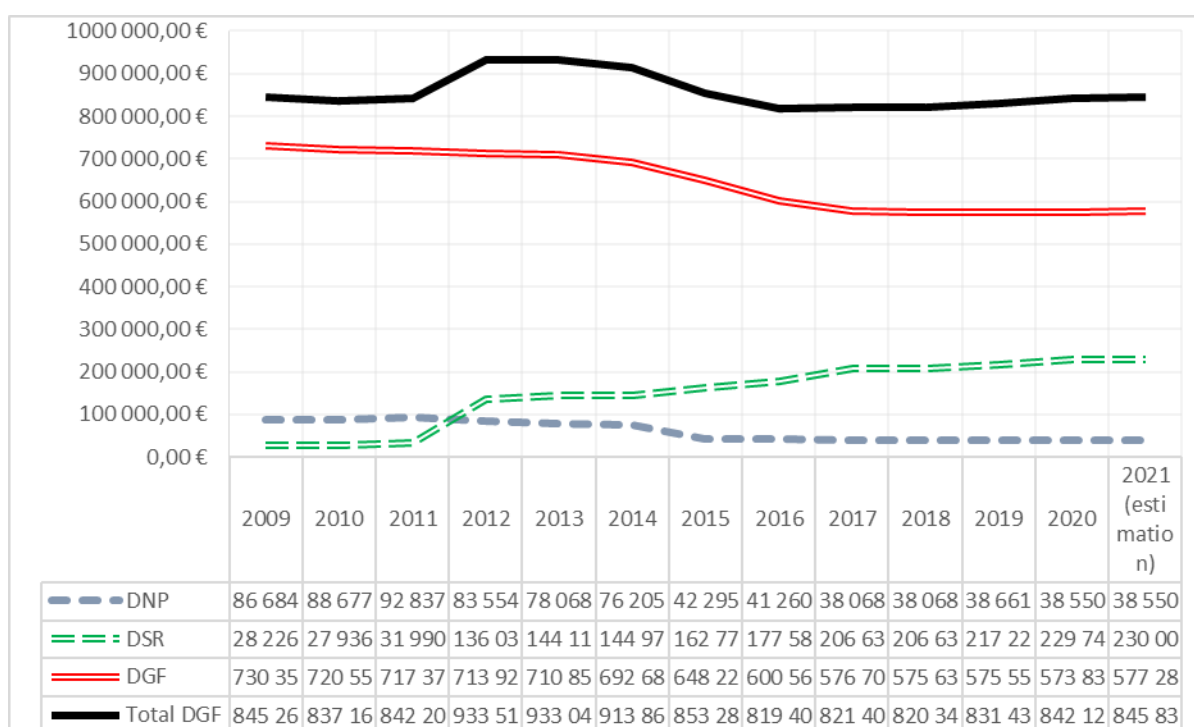
Le résultat de clôture déficitaire hors restes à réaliser de l'année 2020 pour la section d'investissement de 100 959.08€, est reporté à l'article 001 en investissement dépenses dans le budget 2021.

05 : CONSTITUTION DE PROVISIONS

Le conseil municipal, unanime, de constituer une provision de 1818 € sur le budget de la commune pour couvrir les risques ciblés par le comptable sur le recouvrement des créances du budget de la commune. Cette provision sera constituée sur exercice 2021 au vu de cette délibération par un mandat au compte 6817 sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget .

06 : VOTE BUDGET 2021 COMMUNE ET LOTISSEMENT V HUGO

Comme l'an passé, et consécutivement à la crise sanitaire, le budget 2021 a été établi dans un contexte toujours très tendu s'agissant des finances des collectivités territoriales même si l'enveloppe totale de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est légèrement supérieure à celle de 2020, ce qui poursuit sa stabilisation pour la 4ème année consécutive et donc l'arrêt (durable ?) de la baisse des dotations initié en 2013 (voir graphique ci-dessous).



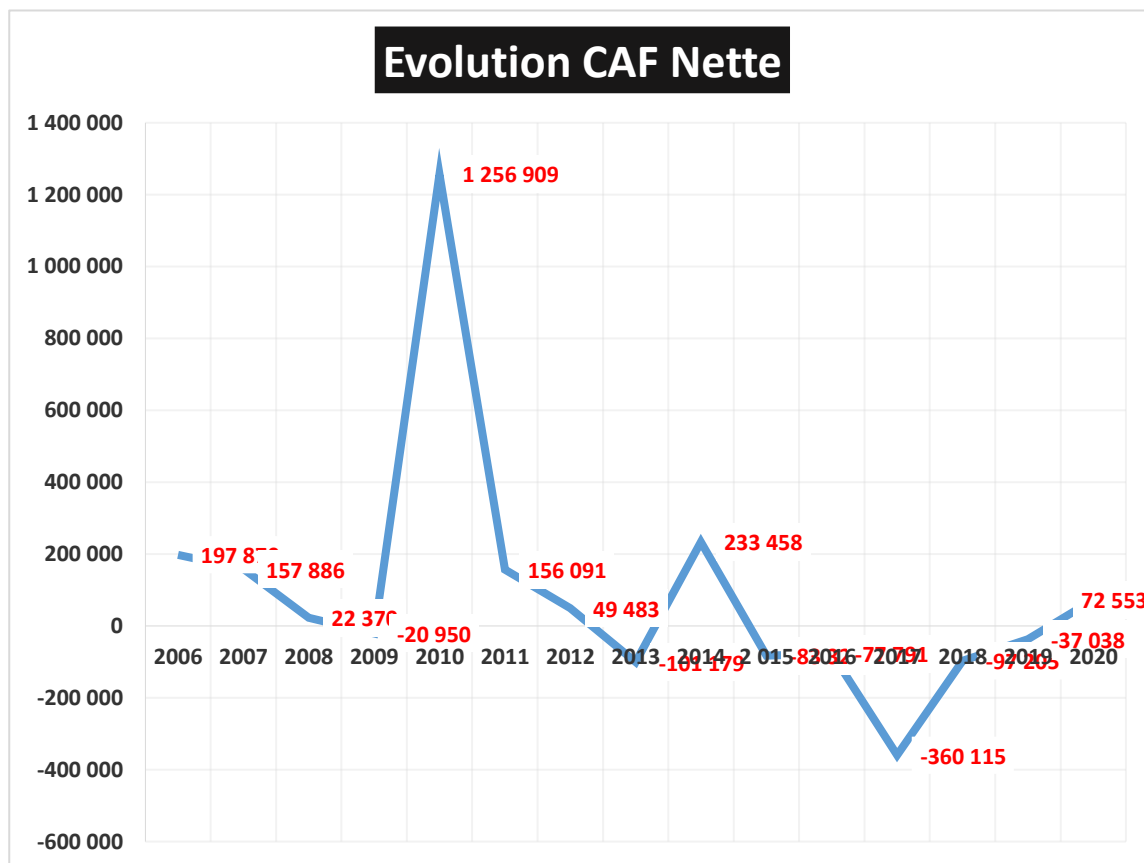
Ainsi, pour Auboué, le montant global **estimé** de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2021 (845 832 €) devrait être légèrement supérieur à celui perçu en 2020, et ce après 4 années de réductions drastiques (2014 à 2017) qui ont fortement impacté nos marges de manœuvre budgétaires. Pour mémoire notre DGF totale s'élevait à 913 860 € en 2013 contre 845 832€ en 2021, soit une perte cumulée d'environ 360 000€. Ce contexte toujours tendu, qui touche l'ensemble des collectivités, impacte à nouveau sensiblement notre budget communal et notamment notre capacité d'autofinancement qui s'est toutefois encore améliorée en 2020. Elle s'établit fin 2020 à + 77 553€. Pour rappel, elle était de 22 370€ en 2008.

Pour mémoire, il vous est rappelé que la capacité d'autofinancement est constituée chaque année par l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, après remboursement du capital et des intérêts de nos emprunts pour financer nos investissements.

La stagnation de nos recettes de fonctionnement, cumulée au tarissement des subventions d'investissement des partenaires financiers (Région, Département, également soumis à la même cure d'austérité), et l'augmentation annuelle mécanique

des dépenses de fonctionnement (que nous tentons de contenir au mieux), ont ces dernières années sensiblement réduit notre capacité d'autofinancement nette (après remboursement des emprunts).

Toutefois, les efforts accomplis en matière de maîtrise de nos dépenses nous ont permis de retrouver une CAF nette positive à la fin de l'exercice 2020 : + 72 553€ contre -360 115€ en 2017, -97 206€ en 2018 et -37 038 en 2019 soit une amélioration de 109 591 €. L'objectif dans les budgets que nous aurons à voter ces prochaines années consistera à maintenir une CAF nette positive et significative en termes de montant.



Seule une saine gestion des finances communales, qui a permis de constituer un fonds de roulement (993 246€), nous permet encore aujourd'hui de maintenir les services à la population tels qu'ils existent et d'investir pour l'intérêt général. Les efforts doivent cependant être maintenus afin d'améliorer encore notre capacité d'autofinancement nette.

Il conviendra donc d'être extrêmement prudent et pertinent dans les dépenses de fonctionnement que nous engagerons en 2021, l'objectif étant plus que jamais de dégager un excédent de fonctionnement croissant en fin d'exercice comptable, pour autofinancer nos futurs investissements. Comme l'année précédente, la commune devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses ainsi que la recherche des sources d'économie. Le travail sur l'optimisation des dépenses entrepris ces dernières années va donc être poursuivi, dans un contexte encore plus contraint par la crise sanitaire. Les groupements de commandes et la mutualisation de certaines dépenses avec la CCOLC nous ont permis et vont encore nous permettre de poursuivre cet objectif.

Tenant compte de ce contexte, le budget de fonctionnement 2021 a été établi avec la double volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Pour la section d'investissement il s'agira de mobiliser des subventions auprès des partenaires chaque fois que possible.

Tenant compte de ce qui précède, le budget 2021 de la commune se décompose comme suit :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	619 850,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 272 400,00	070	PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 350,00
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	318 810,00	073	IMPOTS ET TAXES	1 166 971,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	924 021,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 211 060,00	075	AUTES PROD.GESTION COURANTE	167 000,00
066	CHARGES FINANCIERES (intérêts d'emprunt)	58 000,00		TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	2 284 342,00
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	376 456,00	076	PRODUITS FINANCIERS	7,75
	DEPENSES IMPREVUES		077	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 645 516,00		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 291 349,75
042	OP D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 900,00	042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	544 751,00	002	EXCEDENT N-1 REPORTE	901 817,25
	Total des Dépenses de Fonctionnement 2021	3 211 167,00		Total des Recettes de Fonctionnement 2021	3 211 167,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	979 150,92 €	RECETTES D'EQUIPEMENTS	243 740,00 €
TRAVAUX ET ACQUISITIONS DE MATERIEL	979 150,92 €	SUBVENTIONS	243 740,00 €
DEPENSES FINANCIERES	210 800,00 €	RECETTES FINANCIERES	306 500,92 €
CAPITAL DES EMPRUNTS A REMBOURSER	210 800,00 €	FCTVA, TAXE AMENAGEMENT, CAUTION, EMPRUNTS...	71 500,92 €
DEPENSES D'ORDRE	125 359,08 €	CESSIONS D'IMMOBILISATION	235 000,00 €
TRANSFERT ENTRE SECTION	18 000,00 €	RECETTES D'ORDRE	25 400,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	6 400,00 €	TRANSFERT ENTRE SECTION	19 000,00 €
DEFICIT 2020 REPORTE	100 959,08 €	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 400,00 €
		AFFECTATION RESULTAT 2020	194 918,08 €
		EXCEDENT 2020 REPORTE	0,00 €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	544 751,00 €
		Total des recettes d'Investissement 2021	1 315 310,00
Total des dépenses d'Investissement 2021	1 315 310,00		

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2021 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	3 211 167,00€
Section d'investissement	1 315 310,00€
Total des dépenses et recettes 2021 :	4 526 477,00€

Concernant le lotissement Victor Hugo, le budget 2021 intègre la vente d'une parcelle ainsi que tous les mouvements comptables qui en découlent tant en recettes qu'en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte donc le budget 2021 du lotissement arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement 184 630,92€
- Section d'investissement 189 703,90€
- Budget total 2021 : 374 334,68€

07: VENTE CANTINE LEP. DECLASSEMENT ET INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE

Dans le cadre de la vente de la cantine de l'ancien LEP, le conseil municipal, unanime, adopte les dispositions suivantes : déclassement des parcelles cadastrées section AE n° 617 et 618 du domaine public communal, extraction de la parcelle AE 610 des terrains à céder, paiement du bien en un seul versement et instauration d'une servitude de passage au profit de la commune pour accéder aux parcelles communales adjacentes.

08 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION « SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES »

Le conseil municipal unanime, approuve le projet d'acquisition de matériel et de ressources informatiques pour l'école primaire Romain Rolland, dont le coût estimatif s'élève à 29 246€, et sollicite pour sa réalisation et son financement, l'attribution d'une aide financière auprès de l'Etat, au titre du plan de relance 2021, « socle numérique dans les écoles élémentaires ».

09 : AMENAGEMENT AIRE DE JEU QUARTIER DU TUNNEL : DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Le conseil municipal unanime, approuve le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux au quartier du Tunnel à Auboué, ainsi que son plan de financement prévisionnel dont le coût estimatif s'élève à 39 358,38€ HT, et sollicite pour sa réalisation et son financement, l'attribution d'une aide financière auprès de la Région Grand Est, au titre du dispositif « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité », au taux de 30% de la dépense prévisionnelle.

10 : VENTE DE PARCELLES A BATIR COTE DROIT RUE DE LA SOURCE. FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le conseil municipal unanime, autorise M. le maire, ou à défaut M le 1^{er} adjoint à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation des terrains communaux sis côté droit rue de la source en fixant les principes suivants : prix de vente : 9 000€ l'are net vendeur, frais annexes (notaire, arpentages éventuels...) : à la charge des acquéreurs.

11: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CCOLC POUR LA VERIFICATIONS ET LES CONTROLES REGLEMENTAIRES DES ERP

Le conseil municipal unanime, valide l'intégration de la commune au groupement de commande avec la CCOLC relatif à la vérification et aux contrôles réglementaires des ERP, pour ce qui concerne les lots : **1** : Vérification des systèmes de sécurité incendie, **3** : Vérification des aires de jeux et agrès sportifs, et **4** : Contrôle électrique et/ou gaz.

12: DIVERS

1) TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE.

Le conseil municipal unanime, décide de modifier, à compter du 1er juin 2020, le tableau des emplois communaux comme suit: Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet et création simultanée d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps non complet.

2) MOTION POUR LA DEFENSE DU CHRU DE NANCY

Considérant que le plan du COPERMO portant suppression de postes et de lits a commencé discrètement, comme le révèle un syndicat de personnels hospitaliers, Considérant que la dette de l'hôpital suite à ce nouveau plan augmente de 411 à 463 millions d'€ suite à une reprise partielle de la « dette » passée fabriquée et du plan immobilier financé par l'Etat à hauteur de 70 %,

Considérant que le nouveau plan de mars 2021, mis au point entre le gouvernement, l'ARS et le président du conseil de surveillance est dans la même logique financière que le COPERMO. Il ne tient pas compte des besoins des soignants et de la population,

Considérant que ce plan met donc en danger la santé de la population par la saturation des services d'urgences, l'épuisement des personnels hospitaliers et les déprogrammations des suivis et soins des autres maladies (cancers, etc...),

Le conseil municipal de la commune d'Auboué, unanime, souhaitant que le droit aux soins soit effectif pour tous demande :

Le retrait du nouveau plan de mars 2021 du Ministre Véran.

L'annulation totale du plan de suppression de 598 postes et 174 lits (plan du feu COPERMO), c'est-à-dire, immédiatement l'embauche des personnels pour restituer les postes supprimés et la recréation des lits supprimés depuis juillet 2019.

L'annulation totale de la dette fabriquée du CHRU-N (« dette » passée et plan immobilier) qui n'est ni celle des patients, ni celle des hospitaliers, soignants ou pas.

L'embauche immédiate des personnels, l'achat immédiat du matériel, la création des lits, le tout défini par les personnels avec leurs organisations pour répondre aux besoins sanitaires.

La séance est levée à 23h00.

AUBOUE, le 9 avril 2021
Le Maire
Fabrice BROGI